

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 04 mars 2024

Date de convocation : 27 février 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 04 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

Présents : Madame Margherita COCHARD 3^{ème} Adjoint, Messieurs Roger BONNENFANT, Kévin DEWULF, Dominique DUMORTIER 2^{ème} Adjoint, Francis LEROUX, Jérémy LEROUX, Frédéric PILLOT, Nicolas VION 1^{er} Adjoint.

Secrétaire de séance : **Monsieur Dominique DUMORTIER.**

12/2024 Objet de la délibération : approbation du compte de gestion 2023 de la commune de Grivesnes.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame Nathalie BIENCOURT Percepteur à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Les membres du conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2023 de la commune de Grivesnes, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

13/2024 Objet de la délibération : approbation du compte de gestion 2023 du RPI 2 et 4.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame Nathalie BIENCOURT Percepteur à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Les membres du conseil, à l'unanimité, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2023 de la commune de Grivesnes, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

14/2024 Objet de la délibération : vote du compte administratif 2023 de la commune de Grivesnes.

Vote de compte administratif 2023 pour la commune.

Madame le Maire présente le compte administratif 2023 :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	31525,32		-82514.78	-50989.46
Fonctionnement	121439.79		220760.53	342200.32
Montant total	152965.11		138245.75	291210.86

DEPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	Mandats émis
11	Charges à caractère général	213028,74	105254,73
12	Charges de personnel	125000	92151,87
14	Atténuation de produits	24911,00	23188,00
65	Autres charges gestion courante	40600,00	29373,68
66	Charges financières	4000,00	1871.47
67	Charges exceptionnelles	2000,00	0
68	Dotations aux provisions semi-budgétaire	1000,00	0
23	Virement à la section d'investissement	7500,00	0
42	Opération d'ordre transfert entre sections	1960,26	1960,26
43	Opération d'ordre intérieur de la section fonctionnement	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	420000,00	253800,01

RECETTE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chapitre	Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts	Titres émis
13	Atténuations de charges	30000,00	34278,30
70	Produits des services, domaine de ventes	2720,00	4830,70
73	Impôts et taxes (sauf 731)	18840,00	6894,00
731	Fiscalité locale	93341,00	108062,61

74	Dotations, subventions et participations (éolien)	113531,98	275717,94
75	Autres produits de gestion courante	39564,00	44209,95
76	Produits financiers	0	350,63
77	Produits exceptionnelles	563,23	0
78	Reprises provisions semi-Budgétaires	0	216,41
42	Opération ordre transfert entre sections	0	0
43	Opération ordre intérieur de la section fonctionnement	0	0
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	121439,79	121439,79
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTE REELLES + D'ORDRE	420000,00	596000,33

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre	Dépenses d'investissement	Crédits ouverts	Mandats émis
20	Immobilisations incorporelles (sf204)	4000,00	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0
21	Immobilisations	154323,94	77427,72
10	Dotations	0	0
13	Subventions d'investissement	171439,06	171439,06
16	Emprunts et dettes assimilés	34600,00	33514,32
27	Créances Autres groupements		
40	Opération d'ordre de transfert entre sections	<u>0</u>	0
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	364363,00	282381,10

RECETTE D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chapitre	Recettes d'investissement	Crédits ouverts	Titres émis
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	221447,42	192815,06
10	Dotations	2930,00	3646,69
16	Emprunts et dettes assimilés	1000,00	1444,31
10	Dotations, fonds divers et réserves		

165	Dépôts et cautionnements reçus		
021	Virement de la section de fonctionnement	7500,00	0
27	Autres immobilisations financières		
40	Opération d'ordre de transferts entre sections	1960,26	1960,26
	Pour information R 001 solde d'exécution positif reporté de N-1	31525,32	31525,32
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE	364363,00	231391,64

Pour le vote du compte administratif 2023 Madame le maire se retire et Monsieur Francis LEROUX prend la présidence.

Après délibération, les conseillers approuvent le compte administratif 2023.

15/2024 Objet de la délibération : Vote de compte administratif 2023 pour le RPI 2 et 4.

Madame le Maire présente le compte administratif 2023 :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2022	Part affectée à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	2525,60		274,67	2800,27
Fonctionnement	65229,66		-2003,42	63226,24
Montant total	67755,26		-1728,75	66026,51

DEPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	Mandats émis
11	Charges à caractère général	69750,00	59762,32
12	Charges de personnel	177600,00	113702,72
14	Atténuation de produits	0	0
65	Autres charges gestion courante	1280,00	0
023	Virement à la section d'investissement		
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE	248630,00	173465,04

RECETTE

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chapitre	Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts	Titres émis
13	Atténuations de charges	0	0
70	Produits des services, domaine de ventes	173400,34	156690,80
73	Impôts et taxes	0	0
74	Dotations, subventions et participations	10000,00	14770,82
002	Excédent de fonctionnement reporté	65229,66	65229,66
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTE REELLES + D'ORDRE	248630,00	236691,28

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chapitre	Dépenses d'investissement	Crédits ouverts	Mandats émis
21	Immobilisations	3026,00	0
16	Emprunt et dettes		
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3026,00	0

RECETTE D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chapitre	Recettes d'investissement	Crédits ouverts	Titres émis
13	Subventions d'investissement reçues	500,40	0
001	Excédent d'investissement reporté	2525,60	2525,60
10222	FCTVA	0	274,67
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3026,00	2800,27

Pour le vote du compte administratif 2023 du RPI 2 et 4, Madame le maire se retire et Monsieur Francis LEROUX prend la présidence.

Après délibération, les conseillers approuvent le compte administratif 2023 du RPI 2 et 4.

16/2024 Objet de la délibération : acte constitutif d'une régie de recettes pour la vente de grilles de 10 cases pour la cantine et la garderie, pour le fonctionnement de la cantine de Coullemelle.

Madame le Maire informe les conseillers que suite au contrôle de la perception il est nécessaire d'augmenter le montant de l'encaisse pour la régie de la cantine. En effet, actuellement le montant est de 300 €. L'agent de la perception propose de d'augmenter l'encaisse à 1500 euros.

Madame le Maire propose aux conseillers de refaire l'arrêté concernant le fonctionnement de la régie pour la vente des grilles.

Après délibération, les conseillers acceptent et autorisent Madame le maire à signer le nouvel arrêté.

17/2024 Objet de la délibération : subvention croix rouge.

Madame le Maire informe les conseillers qu'elle a reçu un courrier du Président de la Croix Rouge Française Unité Locale du Val de Noye de Montdidier sollicitant la commune afin d'obtenir une subvention pour leur permettre de poursuivre leurs efforts en faveur des bénéficiaires qui sont de plus en plus nombreux.

Madame le Maire propose de verser une subvention de 50 euros.

Après délibération, les conseillers approuvent et autorisent Madame le Maire à verser 50 euros à la Croix Rouge de Montdidier.

18/2024 Objet de la délibération : subvention pour les forains pour la fête locale.

Madame le Maire fait part aux conseillers de la demande des forains concernant la fête locale du 15 - 16 et 17 juin 2024, Madame ROMAIN DECOBECQ souhaite s'installer sur la place pour animer la fête du village : **coût de la prestation 300 € comprenant un manège d'enfants, une pêche aux canards, un crève ballon et une barbe à papa.**

Après délibération, les conseillers acceptent la demande des forains et une subvention de 300 euros sera versée pour l'implantation du manège, avec crève ballons, pêche aux canards, barbe à papa.

19/2024 Objet de la délibération : renouvellement d'un poteau incendie à Ainval.

Madame le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de changer un poteau à incendie au hameau d'Ainval. Elle présente le devis de la société SAUR de Compiègne.

Montant du devis 2933,95 € T.T.C.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis présenté et autorise Madame le Maire à le signer.

20/2024 Objet de la délibération : subvention au le comité des fêtes.

Madame le Maire propose de verser une subvention au comité des fêtes et annonce aux conseillers que Madame DEVILLERS Emilie a pris la présidence du comité des fêtes. Madame le Maire propose de verser la somme de 650 euros pour faire fonctionner le comité des fêtes.

Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à verser cette subvention au comité des fêtes.

21/2024 Objet de la délibération : devis radars pédagogiques pour Le Plessier.

Madame le Maire présente aux conseillers le devis de la société CYNERGIE d'Ailly-sur-Noye pour l'installation de radars pédagogiques au hameau Le Plessier.

Montant du devis : 8534,40 € T.T.C

Un radar pédagogique est destiné à faire ralentir les automobilistes en les confrontant à leurs excès de vitesse. En effet la rue principale du hameau Le Plessier est très passante et Madame le Maire souhaite améliorer la sécurité des habitants du hameau.

Après délibération, les conseillers acceptent le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

22/2024 Objet de la délibération : subvention voyage scolaire collège Ailly-sur-Noye.

Madame le Maire explique aux conseillers qu'elle a reçu un courrier d'un enfant de Grivesnes qui souhaite obtenir une subvention pour son voyage scolaire à IENA.

Madame le Maire propose une aide de 50 euros.

Après délibération, les conseillers acceptent la proposition de Madame le Maire et l'autorisent à verser cette somme sur le compte de la famille.

23/2024 Objet de la délibération : annule et remplace la délibération 08/2024 du 06 février 2024. DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS OU GROUPEMENTS DE COMMUNES DE MOINS DE 10000 HABITANTS DONT LA CREATION OU LA SUPPRESSION DEPEND DE LA DECISION D'UNE AUTORITE QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITE OU A L'ETABLISSEMENT EN MATIERE DE CREATION, DE CHANGEMENT DE PERIMETRE OU DE SUPPRESSION D'UN SERVICE PUBLIC (CAS OU L'EMPLOI POURRAIT ETRE POURVU PAR UN AGENT CONTRACTUEL EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-8-6° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

L'assemblée délibérante Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-6° ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

- la création d'un emploi permanent d'agent de restauration, périscolaire et accompagnement dans le bus dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C temps non complet pour 7 heures 51 hebdomadaires, soit 7,84 annualisé.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu
..... (exposer les motifs du recours à un agent contractuel en justifiant l'application de l'article L.332-8-6° du code précité, par exemple l'ouverture d'une nouvelle classe maternelle relevant d'une décision de l'inspection académique, la création d'une agence postale, ...).

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra justifier d'un sens public, intérêt à travailler auprès des enfants, ponctualité et assiduité, écoute et adaptabilité dans l'organisation des tâches, savoir travailler en équipe, dynamique, réactivité, polyvalence, autonomie, patience, aptitude physique au travail en restauration et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

24/2024 Objet de la délibération : devis feux d'artifice 2024

Madame le Maire présente le devis du feu d'artifice pour le 13 juillet 2024

Montant du devis : 1850 € TTC.

Madame le Maire souhaite garder un moment de convivialité avec les habitants de Grivesnes.

Après délibération, les conseillers approuvent le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

25/2024 Objet de la délibération : devis colis des aînés.

Madame le Maire présente aux conseillers le devis de la société La Clé des Délices de Cagny pour le colis des aînés.

Prix d'un colis pour une personne seule : 36,30 € T.T.C

Prix d'un colis pour un couple : 43,00 € T.T.C

Après délibération, les conseillers acceptent le prix des colis et autorisent Madame le Maire à le signer et à passer commande.

26/2024 Objet de la délibération : débat d'orientation budgétaire 2024.

Madame le Maire propose les travaux suivants pour le débat d'orientation budgétaire 2024 :

- Travaux de l'église : recherche de la mérule.
- Travaux carrefour d'Aubvillers.
- Travaux logements communaux : volets ancienne poste – VMC ancien presbytère et carrelage.
- Changement de la borne incendie d'Ainval.
- Installation radars pédagogiques à le Plessier.
- Travaux rénovation salle des fêtes.
- Bâche à incendie.
- Toiture mairie école.
- Grillage mare le Plessier.
- Etagères archives.

Après délibération, les conseillers acceptent les travaux suivants pour le budget 2024.

27/2024 Objet de la délibération : demande de subvention amende de police au Conseil Départemental relative à la sécurité routière.

Madame le Maire rappelle les travaux d'aménagement en installant des radars pédagogiques au hameau Le Plessier afin d'améliorer la sécurité des habitants en réduisant la vitesse.

Elle rappelle que le Conseil Départemental de la Somme procède à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10 000 habitants.

Les travaux sont estimés à 7112,00 € H.T devis de la société CYNERGIE.

Elle propose donc de solliciter une aide de 30 % auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée et demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.**
- **Autorise Madame le Maire à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.**

La séance est levée à 22 heures
Madame Anne-Marie PRÉVOST
Maire de Grivesnes

Secrétaire de séance
Monsieur Dominique DUMORTIER

